

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 19 juin 2024**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Nathalie DURANDET, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR.

**POUVOIRS :**

Nathalie DURANDET À François NEBOUT,  
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,  
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR À Christophe MONTEIRO.

**MEMBRE ABSENT :**

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Sandra BISBAU a été nommée secrétaire de séance

## N° 2024-079- Demande de subventions relatives au fond de concours du Grand-Angoulême pour la réalisation d'aménagements cyclables 2025

La commune, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan vélo souhaite demander une subvention au GrandAngoulême pour les aménagements 2025 dans les secteurs suivants :

- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le chemin calcaire qui longe le Centre Clinical ;
- Aménagements de la Rue du Bourg/rue de l'isle d'Espagnac/ rue du 19 mars 1962, jusqu'à l'allée de Combattants d'Indochine (desserte école du bourg, piste de bicross, complexe des Rochers et collège Pierre Mendès France),
- Aménagements sur le chemin de la Mothe « amont » (connexion avenue du Général de Gaulle à la rue de Frégeneuil au bourg)

Les aménagements correspondent aux orientations du schéma d'agglomération et aux parcours prioritaires identifiés. Ils seront réalisés conformément aux prescriptions techniques du Cerema.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma cyclable d'agglomération approuvé en conseil communautaire du 10 mars 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2022 relative à l'actualisation du dispositif de fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande auprès du Grand –Angoulême selon les conditions et modalités définies dans le dispositif de fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables

**Fait et délibéré en mairie, le 26 juin 2024.**

Le maire,



François NEBOUT